



Plate-forme commune SDIS / SAMU







LE CENTRE DÉPARTEMENTAL D'APPELS D'URGENCE









Une vision départementale de la sécurité civile et sanitaire

Le Centre départemental d'appels d'urgence (CDAU), réunit sur un même site le Centre de traitement de l'alerte des sapeurs-pompiers et le Centre de réception et de régulation des appels médicaux du Service d'aide médicale d'urgence (SAMU). Le CDAU traite ainsi l'ensemble des appels d'urgence du département, provenant des numéros de téléphone 15, 18 et 112.

Le CDAU optimise la réponse opérationnelle par une meilleure gestion des interventions.
La réunion logistique sur un même plateau de forces d'interventions complémentaires, les sapeurs-pompiers et les équipes du SAMU, est l'élément clé du dispositif.

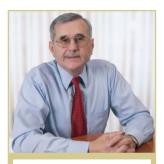
Pour garantir aux Essonniens une réponse rapide et effective aux situations d'urgence,



les équipes du CDAU centralisent la réception des appels, traitent les demandes d'intervention, identifient les moyens d'actions et opèrent leur déploiement.

Fruit d'un partenariat actif entre les principaux acteurs de la sécurité civile et sanitaire, le CDAU a été financé par le Conseil général de l'Essonne à hauteur de 14 millions d'euros. Le Centre hospitalier sud francilien y contribue par un apport financier de 1,5 million d'euros et par l'apport foncier du terrain, situé à Corbeil-Essonnes, cédé à l'euro symbolique.

Le CDAU illustre la vision départementale des moyens disponibles pour assurer la sécurité civile et sanitaire des Essonniens. Il rend leur utilisation plus efficace et moins coûteuse



Michel Berson, Président du Conseil général de l'Essonne

≥ Édito

ssurer la sécurité civile et sanitaire des Essonniens est pour le Conseil général un engagement majeur. En doublant depuis 1998

la dotation budgétaire du Service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne (SDIS), nous avons eu pour souci constant d'optimiser le fonctionnement des dispositifs d'intervention. C'est ce même objectif qui a guidé la réflexion d'une mise en cohérence des actions des différents services concourant à cette ambition

La création du Centre départemental d'appels d'urgence (CDAU), à laquelle sont associés le SDIS et le Centre hospitalier sud francilien, est le fruit de cette dynamique collective qui répond à une double exigence : accroître la réactivité des services auprès des usagers et renforcer la qualité de l'intervention.

Le Conseil général a ainsi consacré 14 millions d'euros à la réalisation d'un centre de réponse aux situations d'urgence, et qui regroupe sur un site unique le traitement des appels adressés aux sapeurspompiers et aux médecins du SAMU.

Parce que face à l'urgence, chaque minute compte, le partage de l'information, la mutualisation des moyens matériels et le regroupement de la chaîne de commandement facilitent la prise de décision, et réduisent ainsi les délais d'intervention.

Élément clé du dispositif de protection contre les dangers et les accidents de la vie, le CDAU offre désormais aux Essonniens une réponse appropriée aux situations d'urgence et, aux professionnels qui y contribuent, de meilleures conditions de travail.

En saluant leur dévouement exemplaire, c'est à ces garants de la sécurité quotidienne de leurs concitoyens que j'adresse tous mes vœux de réussite dans la conduite de ce projet.

Le plateau opérationnel

L'organisation du plateau opérationnel permet aux équipes du SAMU et des sapeurs-pompiers de gérer, en temps réel et en liaison permanente, l'ensemble des appels d'urgence.











faciliter les échanges entre les Sapeurs-pompiers et le SAMU. accroître l'efficacité des prises de décision. recentrer les missions.







(Sapeurs-pompiers)

·Le pôle frontal

Réception des appels aboutissant directement au 18 et au 112. Tri des demandes vers les pôles concernés (pôle mixte ou pôle feu) ou transmission à un autre service de secours.

·Le pôle feu

Gestion des sinistres non sanitaires provenant du pôle frontal.

Sapeurs-pompiers et SAMU

·Les pôles mixtes 1 et 2

Gestion conjointe entre les sapeurs-pompiers et les personnels du SAMU des appels à caractère sanitaire provenant des pôles frontal ou santé.

SAMU

·Le pôle santé

Réception et traitement des appels aboutissant directement au 15.

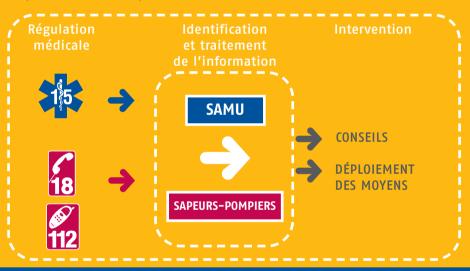
·Le pôle médecins

Régulation médicale effectuée par des généralistes et des urgentistes.

-

Une régulation optimisée

Véritable centre commun de gestion de l'urgence, le CDAU réunit les personnels du SDIS et du SAMU. Ce rapprochement vise à optimiser la gestion du traitement de l'alerte qui était jusqu'alors dispersée dans le département.









SAMU

- Conseil médical
- Médecin de ville
- Transport sanitaire
- Secours à personne
- SMUR (équipe médicale hospitalière)



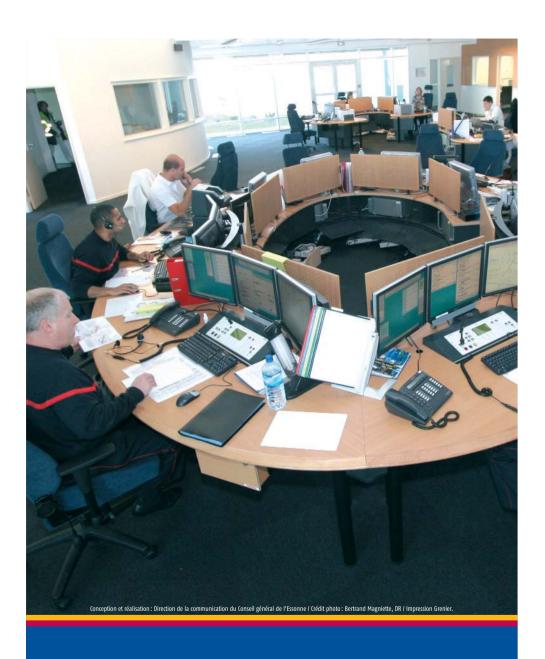
Sapeurs-pompiers

- Secours à victimes
- Accidents de la circulation
- Feu
- Interventions diverses



Sapeurs-pompiers

Numéro d'appel d'urgence
européen



Centre départemental d'appels d'urgence 55 boulevard Henri Dunant - 91100 Corbeil-Essonnes